

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 14

Artikel: La chasse au faucon
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

Lausanne, le 2 avril 1870.

Dans la dernière séance de la Société vaudoise des sciences naturelles, M. H. Cauderay, inspecteur, a communiqué les observations suivantes sur l'instinct des corbeaux.

Il y a quelques années, on voyait à la station d'Allaman un corbeau auquel son maître avait appris à avaler des pièces de monnaie. Au moment de la distribution des billets, le corbeau, perché dans un angle du vestibule, surveillait avec soin les mouvements des voyageurs ; si une pièce de monnaie venait à tomber, d'un trait le corbeau se précipitait sur elle, l'avalait et retournait tranquillement à sa place attendre une nouvelle proie. Les voyageurs qui connaissaient la glotonnerie du corbeau s'amusaient, en attendant l'arrivée du train, à lui donner diverses pièces de monnaie, en cuivre, en nickel et même en argent.

Un jour qu'un voyageur avait lancé au corbeau une pièce de 5 fr. en argent, celui-ci, après quelques efforts inutiles pour l'avaler, se mit à gratter la terre, y fit un petit creux et y déposa la pièce qu'il recouvrit de sable ; puis il alla se poster à quelque distance. A l'arrivée du train, le voyageur voulut reprendre sa pièce ; au même instant, le corbeau se précipita sur lui et lui planta profondément son bec dans la main.

Ce même corbeau se perchait assez souvent sur l'avant-toit de la gare ; un jour qu'il avait volé de là sur un train en stationnement, il fut surpris par le départ, ne put lutter contre le mouvement de l'air pour reprendre son vol et alla se blottir derrière l'un des couvercles de lampe qui font saillie sur le toit des wagons. Les employés de la gare d'Allaman, qui l'avaient vu partir, furent bien surpris de le voir revenir, quelques instants plus tard, sur le toit d'un wagon du premier train marchant en sens inverse. Le corbeau avait trouvé ce train en arrêt à la gare de Morges, avait passé de l'un à l'autre et s'était fait ainsi ramener chez lui aux frais de la Compagnie.

Cette excursion forcée ayant parfaitement réussi, le corbeau y prit goût et se mit à visiter fréquemment les diverses gares voisines d'Allaman. Cet intelligent animal est mort des suites d'une blessure qu'il a reçue d'une roue de wagon.

Une autre observation a été faite par M. Cauderay, c'est celle d'un corbeau qui, élevé et appri-

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

voisé dans une maison de Corcelles près Payerne, disparut un beau jour. Un mois après environ, il revint avec une compagne qu'il introduisit dans le jardin, puis dans la maison où elle ne tarda pas à se trouver aussi à son aise que son introducteur.

La chasse au faucon.

Ce genre de chasse était la principale récréation des seigneurs féodaux menacés par l'ennui dans leurs épais manoirs ; les belles châtelaines prenaient part à ce divertissement qui leur fournissait l'occasion de déployer leur grâce et leur adresse. Ces parties de chasse devenaient parfois de véritables fêtes où l'on faisait assaut de luxe dans les costumes, les serviteurs, les chevaux, les harnais. L'emploi de la fauconnerie était entouré d'une considération particulière et le titulaire de ce poste jouissait d'immunités qui le relevaient aux yeux des autres employés de la maison.

Mais on se tromperait fort si l'on se figurerait que la chasse au faucon n'existe plus que dans les souvenirs du moyen-âge ; aujourd'hui encore elle est en grande faveur chez les Arabes et les Orientaux qui, selon toute probabilité, l'ont enseignée aux seigneurs de l'Occident.

A cette heure l'art de la fauconnerie paraît renaitre en France ; ce réveil est l'œuvre de quelques amateurs passionnés du sport et de la vénerie. Leurs oiseaux de chasse sont ordinairement le faucon pélerin et le gerfaut. Le premier, qui habite tout le nord du globe, est destiné à la chasse de *haut vol*, contre le courlis, le canard, la cigogne et le héron ; il fond sur sa proie verticalement comme s'il tombait des nues. Le second, originaire de l'Islande et de la Norvège, est employé dans la chasse de *bas vol* contre le lièvre et la perdrix. Il n'est pas rare de voir payer un bon gerfaut plusieurs centaines de francs.

Il y a quelques années un faucon pélerin avait élu domicile sur la cathédrale de Bâle d'où il fondait sur les pigeons et les volailles qui ne se tenaient pas sur leurs gardes. Pendant plusieurs semaines ce braconnier exerça ses ravages sur les deux rives du Rhin ; on le voyait planer tantôt sur un quartier de la ville, tantôt sur un autre, et tomber comme un aérolithe sur un pigeon qui, comptant sur la surveillance de la police municipale, se croyait en sûreté. Les exploits de ce pirate attirèrent l'attention et sa mort fut résolue. La difficulté était de mettre cette sentence à exécution, car comment abattre un oiseau dont le vol est si rapide ?

Mais Bâle compte des tireurs célèbres qui mirent leur honneur à débarrasser le pays d'un tel brigand, bien qu'il eût pour refuge la maison de Dieu.

Un jour Knuty monta sur l'une des tours pour guetter le faucon. Au bout d'un certain temps, l'oiseau vint se poser au sommet de l'autre tour, son perchoir ordinaire, pour dévorer un pigeon qu'il tenait dans ses griffes. Il ne put achever son festin ; un coup de feu retentit et l'on vit dégringoler de toit en toit, de corniche en corniche, le fier oiseau percé de part en part. Empaillé avec soin, il figure parmi les nombreux trophées que Knuty a su conquérir par son adresse.

Mme E. de Pressensé vient de publier un volume de poésies auquel nous empruntons le morceau suivant qui est d'une grande beauté et fera mieux apprécier le mérite de cet ouvrage que tout ce que nous pouvons en dire.

Les pauvres.

Ils passent près de nous, suivant des chemins sombres,
Et sans lever les yeux.
Pour nous tous les rayons, pour eux toutes les ombres...
Nous sommes les heureux.
Ils passent près de nous. — Nous leur donnons sans doute
Un regard de pitié,
Puis nous nous détournons et suivons notre route :
Nous avons oublié !
Il passent près de nous, et notre âme distraite
S'émeut pour un instant,
Et nous entrevoyons leur misère secrète,
Leur mortel dénuement.
Et notre cœur se serre et nous avons peut-être
Des larmes dans les yeux,
Mais pour les consoler il faudrait les connaître,
Et que savons-nous d'eux ?
Nous sommes étrangers aux douleurs, à la joie
De leurs pauvres foyers.....
A genoux, bien souvent, nous les nommons nos frères
Devant le Dieu du ciel,
Mais ce mot qui s'envole à lui dans nos prières
Est menteur et cruel.
Ah ! ce n'est pas à nous de parler d'évangile,
D'amour compatisant,
Quand nous n'avons pour eux que l'aumône facile
Que l'on jette en passant.
Lorsque jamais leur main dans notre main pressée
Ne la sentit frémir,
Que nous leur mesurons la parole glacée
Qui ne saurait guérir ;
Quand nous ne leur donnons rien de notre pensée
Et rien de notre cœur.
Quand ils ne savent pas si leur âme blessée
De notre âme est la sœur.....
Ce n'était pas ainsi, Jésus, toi qui consoles,
Que tu passais près d'eux
Quand tu laissais tomber les divines paroles
Du royaume des cieux.
Tu ne regardais pas de si loin leur misère,
Tu suivais leurs sentiers ;
En te voyant souffrir, ils te sentaient leur frère
Et pleuraient à tes pieds.
Pauvres, déshérités, ignorants et coupables,
Ils venaient sans effroi.
Ah ! qui nous donnera les pitiés ineffables
Qu'ils trouvaient près de toi ?
Ah ! qui nous donnera l'amour qui les attire
Et sait les relever ?...
Quand le connaîtrons-nous cet amour fort et tendre,
Le seul qui peut guérir ?
Quand saurons-nous aimer assez pour tout comprendre,
Assez pour en souffrir ?

**Un épisode des révoltes de la Suisse.**

C'était avant l'Acte de Médiation, dans cette année mil huit cent deux, où, comme le dit la chanson, les Suisses se prirent tous aux cheveux. En effet, quoique proclamée une et indivisible, la République helvétique n'en était pas moins divisée et déchirée. Depuis quatre ou cinq ans qu'elle durait — si l'on appelle cela « durer, » — elle avait eu déjà quatre ou cinq constitutions, avec autant de coups d'Etat ou de coups d'épaule parlementaire pour en changer, et, bien entendu, avec ces changements d'hommes qui ne sont pas toujours des changements d'idées. Cette situation, qui faisait courir au pays toutes sortes d'aventures, en faisait courir aussi et plus d'une aux particuliers. Celles-ci n'appartiennent pas nécessairement à l'histoire ; il en est cependant qui nous font assister, comme d'un coin obscur, au spectacle de cette époque trop oubliée, mais que la tendance actuelle à l'unité centralisatrice pourrait

bien ramener sous une autre forme avec les mêmes erreurs et les mêmes dangers.

Voici un de ces épisodes tout individuels et pourtant réellement historiques dans le fond et dans les détails. Il nous a été conté par l'un des deux personnages qui s'y montrent assez bizarrement en relief, quoique dans l'ombre tous les deux. Nous ne changeons que les noms, faciles à rétablir, d'ailleurs, pour ceux de nos compatriotes qui ont encore pu connaître la société lausannoise de ce temps-là.

Deux amis d'enfance, M. d'Hervilliers et M. de Brenne, se trouvaient, au midi de la vie, engagés dans des partis politiques différents, qui se disputaient à main armée la suprématie. Issu d'une vieille famille noble du pays de Vaud (ou canton du Léman, comme on l'appelait alors, depuis son émancipation récente), M. d'Hervilliers était resté fidèle à l'ancien gouvernement, celui du patriciat bernois, renversé par la révolution, mais qui luttait en ce moment pour reprendre sa domination au sein de la jeune république rebelle. M. de Brenne, au contraire, s'était jeté avec toute la ferveur de ses convictions et de ses espérances sous le drapeau national. Il commandait même un petit corps de troupe posté à peu près au centre du canton, et pouvant de là se diriger vers la frontière la plus immédiatement menacée.

A Lausanne siégeait le pouvoir nouveau, qui, hélas ! promptement usé par ses fautes, miné par la discorde générale et ses dissensions particulières, était déjà vieilli et allait bientôt passer. Il ne siégeait pas même, à vrai dire. En vain s'était-il débarrassé violemment de Laharpe, son premier chef et le tribun de la Révolution helvétique ; il avait dû quitter Berne devant les insurgés séparatistes de la Suisse centrale, et s'était plutôt réfugié qu'installé dans le canton de Vaud, qui seul tenait encore, mais froidement, pour la république unitaire.

M. d'Hervilliers habitait, près de la petite capitale, un ancien manoir de famille. Comme ses opinions étaient connues, les partisans de l'ancien régime le chargèrent d'une mission secrète pour Berne. Il partit de chez lui en habit de chasse, le fusil en bandoulière et sans bagage. Ses dépêches étaient dans le canon de son arme, et M. d'Hervilliers comptait, s'il était arrêté, de faire de ses papiers et de sa poudre qu'une seule et même décharge.

Arrivé à Morat par la diligence, sans avoir fait de mauvaise rencontre, il fut déposé dans la rue, lui et son fusil, la voiture n'allant pas plus loin.

Débusqué ainsi du coin de la voiture où il s'était tenu blotti pour ne pas être reconnu au passage, il était assez déconcerté. Naturellement on lui demanda ce qu'il faisait là, en pareil équipage, au point du jour, en temps de combats et de révolution. Il fut mené au premier magistrat du lieu qui, heureusement, connaissait un de ses proches parents, naguère investi d'un poste élevé dans le canton du Léman, dénomination transitoire du canton de Vaud, comme nous venons de l'expliquer. Ce fonctionnaire poussa l'obligeance jusqu'à lui procurer un laisser-passer du général Andermatt, commandant peu capable et même peu sûr, fut-il dit